

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Les Haltes Scolaires et Pré-Maternelles Arc-En-Ciel Inc.	Numéro de permis 2003865	Date d'inspection Le 02 mai 2024	
Nom de l'établissement Halte scolaire Saint-Joseph		Numéro de téléphone (506) 263-5035	
Adresse 562 chemin Toussaint Saint-Joseph-de-Madawaska NB E7B 2T8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des toilettes, de la santé, de la sécurité, des médicaments (aucun) et de l'alimentation.
Observation de la collation pour M-2e année et 3e-6e.
M-1e année sortent à l'extérieur lors de la collation des 3e-6e année.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 mai 2024

Date

original signé par

Claudette Lebel

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 mai 2024

Date